



Conseil économique et social

Distr. générale
9 mai 2024
Français
Original : anglais

Session de 2024

27 juillet 2023-24 juillet 2024

Point 15 de l'ordre du jour

Coopération régionale

Résumé des travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2023-2024)

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint un résumé des travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2023-2024.



Résumé des travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2023-2024)

Résumé

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a continué d'apporter son concours aux États membres en s'acquittant de ses trois fonctions principales, à savoir jouer un rôle de groupe de réflexion et exercer une fonction normative, en fournissant des analyses fondées sur des données probantes et en formulant des recommandations pratiques ; assumer une fonction opérationnelle en fournissant une assistance technique et en menant des activités de renforcement des capacités ; exercer une fonction d'organisation en tenant des réunions intergouvernementales et des réunions d'organes subsidiaires.

Au cours de la période considérée, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a enregistré une faible croissance, un ralentissement de la création d'emplois et une persistance de niveaux élevés d'inégalité et de l'économie parallèle, qui se sont traduits par des progrès inégaux et insuffisants dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. Dans ce contexte, la Commission s'est davantage focalisée sur les stratégies visant à transformer le modèle de développement de la région en accordant la priorité aux secteurs stratégiques susceptibles de faire avancer la transformation productive et de parvenir à une croissance économique plus élevée, durable et inclusive et, partant, à la mise en œuvre synergique de plusieurs objectifs de développement durable. Elle a présenté des propositions sectorielles lors de rencontres de haut niveau organisées aux niveaux régional et mondial, dans certains cas pour favoriser les perspectives d'investissement. Afin de contribuer à concrétiser la mise en œuvre accélérée des objectifs de développement durable au moyen des six transitions clés définies par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, la CEPALC a également réalisé des études approfondies dans 10 pays et conçu une approche méthodologique pour favoriser leur transposition dans les politiques nationales et par l'intermédiaire de l'architecture interinstitutionnelle régionale des Nations Unies.

La Commission a également poursuivi l'analyse des difficultés de financement du développement dans une région essentiellement composée de pays à revenu intermédiaire, notamment en ce qui concerne le financement de la lutte contre les changements climatiques, la hausse de la dette et les pressions exercées par le service de la dette, qui sont devenues une source d'angoisse eu égard au développement. Destinée à favoriser la coopération régionale en matière de fiscalité et à mobiliser des financements pour le développement, la Plateforme régionale de coopération fiscale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, dont la CEPALC a appuyé la création en sa qualité de secrétariat technique, a marqué une avancée décisive au cours de la période considérée. En outre, conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, la CEPALC a continué de développer son écosystème de données, notamment en ajoutant des données et des informations nouvelles et innovantes et en encourageant la coopération régionale en matière de données et de statistiques, y compris en ce qui concerne les données sur le budget-temps afin de surveiller les inégalités de genre.

I. Introduction

1. L'Amérique latine et les Caraïbes évoluent dans un contexte de faible croissance, de fortes inégalités persistantes, d'intensification des effets des changements climatiques et d'une conjoncture mondiale instable marquée par une fragmentation géoéconomique croissante et une reconfiguration des chaînes d'approvisionnement et de la dynamique du commerce mondial. Seuls 22 % des cibles des objectifs de développement durable pour lesquelles des données sont disponibles devraient être atteintes d'ici 2030, 46 % sont en bonne voie de l'être mais leur réalisation doit être accélérée, et 32 % sont en recul. Dans ce contexte, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a recensé trois obstacles au développement que la région doit surmonter pour s'engager sur la voie du développement durable. Tout d'abord, l'obstacle de la faible croissance. Entre 2014 et 2023, la croissance moyenne de la région n'a été que de 0,8 % et pour 2024, les estimations de la CEPALC tablent sur une croissance régionale de 1,9 %. En outre, au cours de la même période, la croissance de l'emploi a atteint un niveau historiquement bas et la création d'emplois n'a jamais été aussi faible depuis les années 1950. Ensuite, l'obstacle des fortes inégalités, qui se traduit également par une mobilité et une cohésion sociales limitées. Bien que les niveaux de pauvreté et d'extrême pauvreté soient revenus à des niveaux similaires à ceux observés avant la pandémie, plus de 180 millions de personnes vivent encore dans la pauvreté et 70 millions d'entre elles, dans l'extrême pauvreté. La participation des femmes à la population active est d'environ 50 %, ce qui reste bien inférieur à celle des hommes (75 %), et les femmes consacrent plus de trois fois plus de temps que les hommes aux tâches domestiques et au travail de soins à la personne. Enfin, l'obstacle de la faiblesse des capacités institutionnelles et de gouvernance réduit l'efficacité de la lutte contre les deux premiers obstacles et contribue à accroître la polarisation et à saper la confiance dans les institutions.

2. En outre, la détresse croissante en matière de développement, provoquée par des niveaux d'endettement élevés et des pressions sur le service de la dette, appelle l'attention sur la nécessité de trouver de toute urgence des solutions pour répondre aux besoins en matière de financement du développement. Les paiements d'intérêts en pourcentage des recettes fiscales ont augmenté au cours des dix dernières années, dépassant 20 % dans certains pays et atteignant même 30 % dans d'autres. En plus des réformes nécessaires de l'architecture financière internationale, notamment s'agissant du traitement de la dette et de l'élargissement du financement par les banques de développement, le renforcement de la coopération fiscale internationale, la lutte contre les flux financiers illicites et l'amélioration des effets redistributifs des systèmes fiscaux restent des priorités dans l'ensemble de la région.

3. La CEPALC a continué de soutenir les États membres en leur proposant un leadership éclairé et des conseils stratégiques, une coopération technique et des réunions intergouvernementales pour faire face aux obstacles liés au développement et favoriser l'accélération de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Elle s'est notamment employée à approfondir les travaux sur les secteurs porteurs de transformation, en adéquation avec une nouvelle série de politiques de développement productif qui facilitent la mise en œuvre synergique de plusieurs objectifs de développement durable dans le cadre des piliers économique, social et environnemental du développement. Elle a également effectué des analyses approfondies et conçu des approches méthodologiques sur les transitions clés nécessaires à l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, elle a apporté un soutien technique à la mobilisation des financements pour le développement, notamment en encourageant la coopération régionale en matière de fiscalité et de financement de la lutte contre les changements climatiques. Enfin,

elle a continué de développer ses écosystèmes de données et de connaissances pour améliorer le suivi des objectifs de développement durable, ainsi que les dimensions territoriales du développement productif et de la transformation numérique afin de favoriser la mise en place de politiques fondées sur des données probantes.

II. Faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région

A. Analyse approfondie et cadre méthodologique relatifs aux six transitions clés visant à accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable

4. Dans un contexte de progrès lents et inégaux dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans la région, la CEPALC a réalisé une analyse approfondie des perspectives de changement en profondeur qui génèrent un effet de traction sur plusieurs objectifs de développement durable, en s'appuyant sur les six transitions visant à favoriser l'accélération des progrès sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable recensés par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Les six transitions portent sur les questions suivantes : systèmes alimentaires ; accès à l'énergie et accessibilité financière ; desserte numérique ; éducation ; emplois décents et protection sociale ; changements climatiques, perte de biodiversité et pollution. La CEPALC a préparé 10 études de pays portant sur toutes les sous-régions, dans lesquelles elle a passé en revue les tendances de la mise en œuvre des objectifs de développement durable pour chaque pays, en soulignant les objectifs de développement durable qui sont en bonne voie de réalisation et ceux pour lesquels des efforts supplémentaires sont nécessaires. Les études contenaient également des analyses des conditions macroéconomiques et fiscales qui conditionnent la mise en œuvre des objectifs de développement durable, suivies d'analyses approfondies de l'état d'avancement de chaque transition.

5. Dans son rapport d'activité annuel présenté lors de la septième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, intitulé « The Challenge of Accelerating the 2030 Agenda in Latin America and the Caribbean: Transitions towards Sustainability » (Les difficultés liées à l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes : des transitions au service de la durabilité), la CEPALC a en outre consacré un chapitre à la manière dont chaque transition pouvait permettre d'accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Le rapport renferme à la fois une analyse de la manière dont chaque transition contribue à la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans la région, un état des lieux des scénarios actuels et escomptés et trois domaines d'action pour la mise en œuvre de ces scénarios. Il comprend également des stratégies, des plans, des politiques et des programmes pour chaque voie d'accès envisagée, des dispositions institutionnelles et un état des besoins d'investissement, ce qui donne une idée des interventions nécessaires en matière de politique publique, ainsi que des besoins en matière de partenariat et de financement.

6. Le fait de disposer d'une méthodologie claire pour analyser et rendre opérationnelles les six transitions offre des possibilités de mise en œuvre au niveau national, notamment grâce au soutien technique de la CEPALC et d'autres partenaires des Nations Unies, ainsi que dans le cadre de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le Secrétaire exécutif de la CEPALC a présenté cette approche méthodologique lors de la réunion des principaux acteurs du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui s'est tenue le 1^{er} mai

2024, laquelle fait figure d'exemple d'efforts régionaux visant à soutenir les voies d'accélération de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

B. Un leadership éclairé au service de la réalisation du Programme 2030

7. La CEPALC a poursuivi ses travaux d'analyse sur les dimensions essentielles du développement durable de la région, notamment ses publications phares annuelles qui, au cours de la période considérée, comprenaient : a) *Foreign Direct Investment in Latin America and the Caribbean 2023* (Investissements directs étrangers en Amérique latine et dans les Caraïbes 2023) ; b) *Economic Survey of Latin America and the Caribbean – Financing a Sustainable Transition: Investment for Growth and Climate Change Action* (Enquête sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes – Financer une transition durable : l'investissement au service de la croissance et de la lutte contre les changements climatiques) ; c) *Social Panorama of Latin America and the Caribbean 2023: Labour Inclusion as a Key Axis of Inclusive Social Development* (Panorama social de l'Amérique latine et des Caraïbes 2023 : L'inclusion dans le monde du travail, un axe clé du développement social inclusif) ; d) *Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean 2023* (Bilan préliminaire des économies de l'Amérique latine et des Caraïbes 2023) ; e) *Annuaire statistique de l'Amérique latine et des Caraïbes 2023* ; f) *Demographic Observatory 2023: Population Dynamics in Latin America and Their Effects on the Labour Force* (Observatoire démographique 2023 : Dynamiques démographiques en Amérique latine et leurs effets sur la population active) ; g) *Fiscal Panorama of Latin America and the Caribbean 2024: Fiscal Policy for Addressing the Challenges of Climate Change* (Panorama fiscal de l'Amérique latine et des Caraïbes 2024 : La politique fiscale au service de la lutte contre les changements climatiques).

8. En particulier, l'édition 2023 de l'*Economic Survey* (enquête sur la situation économique) présente des estimations pour six pays vulnérables d'Amérique centrale et des Caraïbes sur le coût économique des chocs climatiques jusqu'en 2050, qui représente entre 9 % et 12 % du produit intérieur brut (PIB). Pour compenser ces pertes, les pays auraient besoin d'investissements annuels supplémentaires de 5,3 % à 10,9 % du PIB. Le rapport analyse les stratégies de financement visant à promouvoir les investissements climatiques dans le cadre d'une stratégie plus large de stimulation de la croissance économique et souligne le rôle des banques centrales dans l'augmentation des flux financiers liés au climat dans les pays de la région.

9. En ce qui concerne l'intégration de la dimension de genre dans le financement et le soutien apportés aux actions y relatives au niveau national, la CEPALC a joué un rôle central en fournissant de nouvelles idées et analyses sur les méthodes de paiement et l'endettement des ménages en tenant compte de la dimension de genre. À cet égard, elle a contribué à la formulation de l'index de la parentalité et de la réglementation pour la prévention et le règlement du surendettement des consommateurs en Argentine, qui visent à renforcer l'autonomie économique des femmes. Ces efforts sont le fruit d'une compréhension approfondie des besoins de financement des ménages composés d'une mère célibataire, comme le souligne le rapport intitulé « *Primer informe sobre endeudamientos, géneros y cuidados en la Argentina* » (premier rapport sur la dette, le genre et les soins à la personne en Argentine). Ces initiatives ont mis en lumière les difficultés rencontrées par les femmes dans la gestion des finances du ménage et la nécessité de traiter des questions telles que la violence économique et d'assurer une répartition équitable des responsabilités en matière de soins à la personne. Le soutien apporté par la CEPALC a contribué à la publication, dans le Bulletin officiel de la République d'Argentine,

de la Disposition 11/2023 portant approbation de la réglementation pour la prévention et le règlement du surendettement des consommateurs.

C. Promouvoir un développement social inclusif et contribuer aux initiatives mondiales

10. Compte tenu de la persistance d'indicateurs élevés de pauvreté et d'inégalité dans la région et du ralentissement de la création d'emplois, la CEPALC a mis l'accent sur la promotion de politiques de développement social inclusives. En Amérique latine et dans les Caraïbes, 20 % de la population n'a pas accès à la protection sociale et environ 49 % des travailleurs sont employés dans le secteur non structuré. La transformation technologique s'est traduite par des changements dans la demande de main-d'œuvre et les informations disponibles montrent que les travailleurs des plateformes numériques ont un accès limité à la protection sociale. Dans son édition 2023 du Social Panorama of Latin America and the Caribbean (Panorama social de l'Amérique latine), la CEPALC a cherché à sensibiliser les États membres aux enjeux de l'inclusion professionnelle en tant qu'axe clé du développement social et a fourni une assistance technique pour renforcer les capacités nationales en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques visant à se doter de systèmes de protection sociale plus universels et durables.

11. Dans le but de préparer le terrain pour le deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra en 2025, les autorités chargées du développement social de 10 pays de la région se sont réunies en mars 2024 pour établir un programme régional unifié et combler les lacunes structurelles en matière de protection sociale lors du dialogue sur les politiques de développement social inclusif dans la région, convoqué par la CEPALC et organisé au siège de cette dernière à Santiago. Le Secrétaire exécutif de la CEPALC a abordé les difficultés majeures auxquelles la région devait faire face du fait de la faible croissance économique et des fortes inégalités et a insisté sur les améliorations pratiques à apporter à la gouvernance afin de renforcer les systèmes de protection sociale de la région.

12. En avril 2024, la CEPALC, en partenariat avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), a organisé le séminaire de haut niveau intitulé « Towards the Second World Summit for Social Development: Enhancing global efforts to achieve the 2030 Agenda » (Cap sur le deuxième Sommet mondial pour le développement social : redoubler d'efforts à l'échelle mondiale pour atteindre les objectifs du Programme 2030). À cette occasion, la Vice-Secrétaire générale a fait une présentation liminaire, la Présidente du Conseil économique et social a fait des remarques et a favorisé un échange entre les dirigeants de la CEPALC (s'exprimant au nom des cinq Commissions régionales), de l'OIT, du Département des affaires économiques et sociales, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la Santé concernant les principales difficultés et thématiques liées au développement social à aborder lors du deuxième Sommet mondial pour le développement social. Il a également été fait référence aux conclusions de la réunion extraordinaire du Conseil économique et social intitulée « L'avenir du travail : vers une société mondiale productive, inclusive et durable » convoquée au siège de la CEPALC en janvier 2024.

D. Répondre aux besoins des pays en situation particulière

13. La CEPALC a contribué aux activités préparatoires régionales des deux conférences mondiales consacrées aux pays en situation particulière. Dans la perspective de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra à Antigua-et-Barbuda en mai 2024, elle a élaboré un rapport régional sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, qui a été une contribution essentielle à la réunion préparatoire régionale pour la région des Caraïbes convoquée par le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. En outre, la CEPALC a été l'organisme chef de file pour la gestion et les préparatifs de fond de l'un des cinq dialogues interactifs consacrés à l'amélioration des formes critiques de financement et de l'efficacité de l'aide au moyen de partenariats de collaboration, organisé dans le cadre du programme officiel de la Conférence.

14. Dans la perspective de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, la CEPALC a contribué à la réunion régionale de haut niveau de l'Amérique latine visant à examiner le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, qui s'est tenue en juillet 2023 à Asunción.

15. En ce qui concerne les activités actuellement menées par la CEPALC pour accroître le financement de l'adaptation et de la résilience, la Commission fait office d'administrateur du Fonds pour l'adaptation aux changements climatiques et la réalisation d'interventions globales en cas de catastrophes naturelles. Ce dernier a été lancé par la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CEPALC) en septembre 2023, en marge de la semaine de haut niveau de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, avec la participation de ministres de la région, dont Saint-Vincent-et-les Grenadines, la présidence *pro tempore* de la CEPALC et les autorités de la Société andine de développement.

E. Soutien apporté aux États membres en vue d'améliorer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et l'établissement de rapports à tous les niveaux

16. La CEPALC apporte un soutien direct aux États membres afin d'améliorer la mise en œuvre du Programme 2030 aux niveaux local, national et régional, ainsi que la préparation des processus d'examen national volontaire dans la région, par le truchement de sa Communauté de pratique consacrée aux examens nationaux volontaires pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. La Communauté de pratique regroupe un groupe diversifié de fonctionnaires, de chercheurs et de techniciens, ainsi que des représentants de la CEPALC et du système des Nations Unies, y compris des bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Des représentants de la société civile, de la jeunesse, du secteur privé et du monde universitaire participent également à des sessions adaptées à divers groupes de parties prenantes, en plus des autorités locales, des parlementaires et d'autres acteurs clés aux fins de la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. Les thématiques des discussions mensuelles sont choisies en fonction des demandes des pays de la région et portent sur un large éventail de thématiques associées aux objectifs de développement durable, telles que l'adaptation du Programme 2030 au niveau local, la participation significative des parties prenantes, les moyens de mise en œuvre, les données et les statistiques, et le financement de la

lutte contre les changements climatiques. Entre décembre 2019 et février 2024, 56 sessions virtuelles de la Communauté de pratique ont été organisées pour aider les pays de la région à élaborer leur examen national volontaire et à mettre en œuvre le Programme 2030. La Communauté de pratique fournit un espace informel et sûr propice aux échanges entre pairs et à la formulation de remarques constructives lors des étapes préparatoires de l'examen national volontaire, et au moment de présenter leur examen au forum politique de haut niveau pour le développement durable, les pays de la région sont extrêmement reconnaissants du soutien apporté par la CEPALC. Huit des trente-huit pays qui présenteront leur examen national volontaire lors de l'édition 2024 du forum sont issus de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes : le Belize et le Brésil présenteront leur examen pour la deuxième fois ; le Costa Rica, l'Équateur, le Honduras et le Pérou pour la troisième fois ; la Colombie et le Mexique pour la quatrième fois.

17. Dans le cadre de la septième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable qui s'est tenue au siège de la CEPALC du 15 au 18 avril 2024, la Commission a organisé conjointement avec le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies un atelier régional sur l'accélération de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, consacré au rôle des examens nationaux et locaux volontaires, afin de renforcer les connaissances et les capacités des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en matière de formulation et de préparation desdits examens dans le cadre de leurs stratégies nationales de mise en œuvre et de suivi de la mise en œuvre du Programme 2030, ainsi que pour améliorer l'intégration verticale aux niveaux local, national, régional et mondial.

18. L'atelier a été complété par un événement parallèle au cours duquel la CEPALC a publié un document intitulé « Territorialización de los Objetivos de Desarrollo Sostenible (ODS) en América Latina y el Caribe : guía para la elaboración de exámenes locales voluntarios a nivel subnacional » (Adaptation locale des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes : guide pour la préparation d'examens locaux volontaires au niveau infranational) pour accompagner les autorités infranationales et locales dans le processus d'élaboration des examens et aider les collectivités locales à mettre en œuvre le Programme 2030 à l'échelle locale. Ce projet s'appuie sur les précieux enseignements tirés de divers axes de collaboration entre la CEPALC et le Département des affaires économiques et sociales au sujet de l'adaptation des objectifs de développement durable dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

F. Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

19. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes aide le système des Nations Unies pour le développement régional à recenser ou à créer des stratégies et des messages régionaux communs, en tirant parti de ses atouts pour mieux fournir aux États membres un soutien axé sur la demande et en redoublant d'efforts pour que le soutien apporté par l'ONU soit intégré et coordonné. En concrétisant les engagements mondiaux au niveau des pays aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable par le truchement des coalitions et des groupes de travail thématiques, la CEPALC a renforcé ses partenariats avec différents organismes, fonds et programmes en coprésidant deux coalitions thématiques, à savoir l'une sur la croissance équitable et le financement du développement, et l'autre sur la mobilité des personnes, en plus de ses fonctions à la coprésidence du comité directeur du centre de gestion des connaissances et du groupe de travail sur les données et les statistiques relatives aux

objectifs de développement durable. Chaque année, la Plateforme élabore un rapport annuel sur les résultats obtenus à l'échelle du système, qui rend compte des efforts interinstitutions faits au niveau régional pour aider les États membres à atteindre les objectifs de développement durable, et qui est présenté lors d'une session extraordinaire du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable.

20. Depuis 2023, la Plateforme de collaboration régionale a reçu 52 demandes de soutien de la part de 14 coordinatrices et coordonnateurs résidents et équipes de pays des Nations Unies de la région. En réponse, les coalitions thématiques de la Plateforme ont apporté leur soutien par le truchement des coalitions consacrées aux questions suivantes : changements climatiques et résilience ; croissance équitable et financement du développement ; gouvernance pour la paix, la justice et des institutions fortes ; mobilité des personnes. En outre, des groupes de travail thématiques ont contribué à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, à soutenir les populations laissées pour compte et à mettre l'accent sur les besoins des jeunes.

21. Afin de faciliter davantage la collaboration entre les niveaux régional et national et de faire progresser la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, la version actualisée du site Web de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été lancé pour faciliter l'échange de connaissances, la collaboration et le soutien interinstitutions et pour accorder un accès à la liste régionale d'experts. Le site Web est le résultat d'un projet mené en collaboration par la CEPALC et le PNUD par l'intermédiaire du comité directeur du centre de gestion des connaissances de la Plateforme.

22. Les coordinatrices et coordonnateurs résidents participent aux réunions de la Plateforme pour fournir des informations de première main sur les situations propres à chaque pays. En novembre 2023, la coordinatrice résidente du Honduras a donné un aperçu de la mise en œuvre des six transitions dans le pays et en avril 2024, la coordinatrice résidente de Haïti a fait le point de la situation dans le pays. Des réunions annuelles entre les membres de la Plateforme et l'ensemble des coordinatrices et coordonnateurs résidents de la région ont également lieu en présentiel dans le cadre du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable afin d'encourager la collaboration et de recenser les domaines d'appui.

23. La liste d'experts a également été mise au point pour permettre à la Plateforme de fournir rapidement des conseils intégrés en matière de politiques, un soutien normatif et des capacités techniques aux organisations régionales et infrarégionales, aux coordinatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies.

24. Le groupe de travail sur les données et les statistiques relatives aux objectifs de développement durable, coprésidé par la CEPALC, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a continué d'aider les bureaux de pays à suivre et à examiner la mise en œuvre du Programme 2030 et à renforcer les capacités nationales en matière d'analyse des données. Il s'est employé à obtenir un financement supplémentaire pour finaliser la création d'un système d'information en ligne destiné à recueillir des données sur les capacités statistiques nationales relatives aux indicateurs des objectifs de développement durable. Il s'est également réuni pendant la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC pour évaluer les progrès accomplis et planifier les prochaines étapes.

25. La CEPALC a renforcé ses partenariats avec différents organismes, fonds et programmes afin de créer des produits de connaissance communs, tels que des notes d'information sur l'incidence socioéconomique des crises actuelles et les mesures politiques connexes sur des questions telles que la migration, l'emploi, la jeunesse et le financement du développement. Par exemple, la CEPALC et l'OIT ont publié une nouvelle édition de leur rapport conjoint sur la situation de l'emploi en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui met l'accent sur l'intégration des jeunes dans le marché du travail et la redistribution du travail domestique. En sa qualité de coprésidente de la coalition thématique sur la mobilité des personnes, la CEPALC et les autres organismes participants ont répondu aux besoins et aux demandes des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, notamment de la Colombie et du Mexique, en fournissant des informations et des analyses continues et en diffusant régulièrement des données complètes sur les itinéraires empruntés, les tendances et les besoins, ainsi qu'en élaborant des outils concrets à cette fin, notamment la publication de rapports trimestriels sur les flux mixtes compilant des données provenant de diverses sources et le lancement d'un tableau de bord en ligne offrant un accès en temps réel aux informations sur les personnes en situation de déplacement.

26. Comme suite aux demandes formulées par le coordonnateur résident de la République dominicaine et la coordonnatrice résidente d'Haïti, la coalition thématique sur la mobilité des personnes a également organisé une réunion avec les points focaux des deux équipes de pays des Nations Unies et un large éventail de collègues de l'Organisation afin de soutenir les efforts des équipes de pays des Nations Unies par une analyse conjointe des difficultés et des perspectives dans la zone frontalière entre les deux pays. Elle a également apporté un soutien technique à l'élaboration d'un cadre stratégique global et a contribué à l'élaboration d'un plan de communication et de plaidoyer.

27. Ces dernières années, la CEPALC a renforcé son partenariat avec les entités des Nations Unies, en participant à des projets financés par le Fonds commun pour les objectifs de développement durable mis en œuvre conjointement avec plusieurs équipes de pays des Nations Unies, notamment celles de l'Argentine, de Cuba et de Trinité-et-Tobago.

28. La CEPALC invite systématiquement l'ensemble des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, des représentants du Bureau de la coordination des activités de développement et des directrices et directeurs régionaux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies à participer à tous les organes subsidiaires et à toutes les réunions intergouvernementales dont la CEPALC assure le secrétariat technique et au cours desquels les recommandations sont examinées avec les ministères. Trois organes subsidiaires de la CEPALC se sont déjà organisés conjointement avec d'autres entités des Nations Unies afin de favoriser les synergies et d'offrir un soutien intégré aux États membres, à l'instar de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes organisée avec ONU-Femmes ; la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, organisée avec le FNUAP ; la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes, organisée avec le PNUD.

G. Résultats du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable et préparatifs du Sommet de l'avenir

29. Afin de souligner le caractère multipartite du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, les activités officielles de la septième

réunion de ce dernier ont été précédées par la réunion du Mécanisme de participation de la société civile aux programmes de développement durable et au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable et par le Forum des enfants et des jeunes d'Amérique latine et des Caraïbes. Les représentants des deux forums ont fait des déclarations en séance plénière sur la base des conclusions de leurs réunions respectives.

30. Les États membres ayant participé à la septième réunion du Forum ont adopté des conclusions et des recommandations dans lesquelles ils ont notamment souligné la nécessité d'améliorer considérablement l'accès aux flux financiers internationaux liés au climat, notamment pour favoriser la résilience des groupes les plus vulnérables.

31. Une session interactive sur le Sommet de l'avenir a également été organisée avec la participation de la Secrétaire générale adjointe et du Secrétaire général adjoint aux politiques. Plusieurs ministres des affaires étrangères et hautes autorités de la région sont intervenus, soulignant que les résultats du Sommet doivent contribuer à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, notamment en ce qui concerne le financement du développement, l'égalité des genres, les indicateurs de développement autres que le PIB, l'action climatique et la coopération numérique.

III. Renforcer les moyens de mise en œuvre du Programme 2030

A. Des écosystèmes de données pour suivre les objectifs de développement durable et renforcer les capacités des pays

32. Conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout et aux cinq axes de changement de l'initiative ONU 2.0, la CEPALC a continué de consolider son écosystème régional de gestion des données et des connaissances, dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie relative aux données, qui se caractérise par l'utilisation de formats de source ouverte et l'interopérabilité. Elle a notamment développé des plateformes de visualisation et de diffusion de données sur le Web et ajouté plusieurs nouvelles ressources de données, y compris des données géospatiales.

33. La gestion de l'information géospatiale figure en tête des priorités de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui relève du Conseil économique et social, fournit des lignes directrices aux pays pour renforcer la gestion de l'information géospatiale et soutenir leurs questions prioritaires, en mettant l'accent sur le développement et ses dimensions sociales, économiques et environnementales. En 2023, la CEPALC a lancé le portail de données géospatiales CEPALGEO, qui a été conçu et mis en œuvre pour accompagner ces lignes directrices et promouvoir la génération de connaissances géospatiales dans les pays de la région. Le portail de données est composé d'un ensemble d'outils technologiques – catalogues, outils de visualisation et services géospatiaux – qui permettent d'accéder à distance à une large gamme de produits d'information géospatiale, lesquels peuvent être utilisés pour faciliter la prise de décision et l'élaboration des politiques publiques.

34. En partenariat avec le Centre de modélisation mathématique de l'Université du Chili et avec le concours de la Commission européenne, la CEPALC a également lancé le système de surveillance par satellite des gaz à effet de serre en 2023. Le système donne accès à des informations sur les tendances des flux et des concentrations de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre d'origine

anthropique aux niveaux régional, infrarégional, national et urbain. Elle permet de réaliser des analyses comparatives de l'incidence des politiques et actions climatiques visant à atténuer la pollution par les gaz et les particules à différents niveaux territoriaux.

35. En septembre 2023, la CEPALC a également publié le Portail des inégalités en Amérique latine, une plateforme qui vise à diffuser des informations sur les différents aspects des inégalités dans les pays de la région. La plateforme, lancée lors de la douzième réunion de la Conférence statistique des Amériques, utilise des visualisations de données pour mettre en évidence les inégalités et fournit des descriptions de la structure des indicateurs et de l'interprétation de leurs résultats. Le portail se concentre sur les inégalités les plus caractéristiques de la région, couvrant des questions telles que la répartition des revenus, l'accès à l'emploi et à la protection sociale, ainsi que l'accès à l'éducation, au logement et aux services de base.

36. En ce qui concerne la diffusion d'informations sur la transformation numérique de la région et l'état d'avancement des agendas nationaux en matière de numérique, la CEPALC a lancé en février 2024 l'Observatoire du développement numérique, qui vise à produire, rassembler et analyser des données et des informations pertinentes pour dégager des tendances, évaluer les progrès accomplis et appuyer la formulation et la mise en œuvre de politiques en matière de transformation numérique dans la région. L'Observatoire contient plus de 100 indicateurs et informations qualitatives dans 12 domaines thématiques liés à la transformation numérique, notamment la connectivité et l'inclusion numérique, les entreprises et la transformation numérique productive, le commerce électronique et les services numériques, les compétences numériques, l'administration numérique et l'intelligence artificielle.

37. La CEPALC a également maintenu son rôle de point de rencontre intergouvernemental et d'assistance technique dans plusieurs domaines du développement des données et des statistiques au niveau régional. Par exemple, lors de la douzième réunion de la Conférence statistique des Amériques qui s'est tenue en septembre 2023, les autorités des organismes nationaux de statistique de la région ont publié une déclaration sur l'utilisation des données détenues par le secteur privé à des fins statistiques officielles. Dans cette déclaration, elles ont encouragé la mise en place de partenariats avec le secteur privé et abordé la question de la protection de la vie privée et de la confidentialité des données. Toujours en septembre 2023, la CEPALC a accueilli la vingt-et-unième réunion internationale des spécialistes de l'information sur le budget-temps et le travail non rémunéré, qui a porté sur les enquêtes relatives au budget-temps afin de mieux faire connaître la contribution économique des femmes et a mis en évidence les inégalités dans la répartition actuelle des tâches entre les hommes et les femmes au sein du ménage.

38. La CEPALC a continué de fournir une assistance technique aux pays de la région en matière d'estimations démographiques, de réalisation de recensements et d'utilisation et d'analyse des données de recensement pour éclairer les politiques publiques. Une assistance technique a été fournie aux organismes nationaux de statistique sous forme de recommandations pour l'estimation de la population, la planification, les feuilles de route à suivre pour procéder au recensement et les stratégies de communication pour la diffusion des données, contribuant à l'affinement des données de recensement et à l'analyse des variables des données de recensement. La mise en œuvre de la méthodologie de traitement des données de recensement de la CEPALC à l'aide d'outils spécialisés tels que le Census and Survey Processing System (CSPro) et le système de recherche par micro-ordinateur des données de recensement pour des zones de faible étendue (REDATAM) a permis d'améliorer les capacités et les compétences institutionnelles nationales dans la région, ainsi que les analyses de cohérence thématique. Les efforts de collaboration entre la CEPALC et

les organismes nationaux de statistique ont facilité l'échange d'expertise et de méthodologies, ce qui a permis de faire progresser l'analyse démographique et la gestion des données de recensement dans toute la région. Ces efforts témoignent d'une volonté concertée d'améliorer les capacités statistiques et de promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes dans la région.

B. Mobiliser des financements pour le développement

39. Les changements décidés au titre de la coopération internationale en matière fiscale peuvent avoir des répercussions sur la mobilisation des ressources nationales ; en outre, les nouvelles réglementations fiscales élaborées dans un cadre international ne répondent pas nécessairement aux préoccupations des pays de la région. À cet égard, la Colombie, avec le concours du Brésil et du Chili, a créé la Plateforme régionale de coopération fiscale pour l'Amérique latine et les Caraïbes. La Plateforme a été lancée en juillet 2023 pour renforcer la coordination entre les pays afin d'élaborer des positions régionales en matière de coopération fiscale internationale, et pour promouvoir les préoccupations de la région en matière de réglementation fiscale internationale et favoriser la coopération afin de mobiliser des ressources nationales pour le financement du développement. La CEPALC fait office de secrétariat technique et a fourni une assistance technique pour mettre en place et coordonner les groupes de travail de la Plateforme.

40. En mai 2024, la CEPALC a convoqué la trente-sixième réunion du séminaire régional sur les politiques budgétaires. Avant la réunion, le Conseil des ministres du Trésor, de l'économie et des finances de la Plateforme régionale de coopération fiscale pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est réuni dans le but d'examiner les priorités régionales liées à l'architecture fiscale internationale et les résultats de la Plateforme au cours de sa première année de fonctionnement sous la présidence *pro tempore* de la Colombie. Les discussions ultérieures tenues dans le cadre du séminaire régional sur les politiques budgétaires ont porté sur les difficultés liées à la politique budgétaire de la région dans le contexte du faible taux de croissance et des changements climatiques, sur la viabilité de la dette, et sur le renforcement de la génération de recettes publiques pour le financement du développement. Le séminaire a ainsi permis d'orienter les discussions régionales en amont du Sommet de l'avenir et des propositions de réforme de l'architecture financière internationale qui y sont faites. En outre, la CEPALC a présenté son rapport annuel, intitulé « Fiscal Panorama of Latin America and the Caribbean » (Panorama fiscal de l'Amérique latine), afin d'appuyer les délibérations des ministres des finances de toute la région.

41. En tant qu'organe de coordination des commissions régionales, la CEPALC a dirigé la consolidation des contributions de fond des cinq régions à la demande du Comité spécial chargé de définir un mandat pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale. La contribution portait sur les questions spécifiques à aborder dans le cadre d'une telle convention-cadre, offrant une perspective commune des commissions régionales, en plus d'une analyse des priorités de chaque région. La CEPALC a également représenté les cinq commissions régionales au forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement qui s'est tenu en avril 2024. À cette occasion, elle a participé à une table ronde sur les ressources publiques nationales et a fait une déclaration en séance plénière qui a mis en évidence les perspectives de la Commission sur les réformes de l'architecture financière internationale, notamment en ce qui concerne le surendettement dans les pays en développement, le coût du financement et la transparence fiscale. Elle a en outre présenté les actions à entreprendre dans la perspective de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en 2025.

C. Tenir compte des questions de genre dans l'assistance technique liée au commerce

42. La CEPALC s'emploie actuellement à tenir compte des questions de genre dans les questions de commerce international. Dans cette optique, elle a fourni une assistance technique à l'organisme de promotion du commerce extérieur du Costa Rica (PROCOMER) sur les femmes et le commerce, en compilant les expériences et les bonnes pratiques pour la promotion des femmes entrepreneures dans les activités transfrontalières de commerce électronique, ainsi qu'en soutenant la création d'un référentiel destiné à rassembler des solutions autour de la promotion des petites et moyennes entreprises sur les marchés. Au Pérou, une assistance technique a été fournie pour appuyer la mise en place de programmes sur les entreprises d'exportation dirigées par des femmes.

D. Promouvoir la coopération régionale et le soutien aux pays dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation

43. En avril 2024, les délégations des pays d'Amérique latine et des Caraïbes participant à la quatrième réunion de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la CEPALC sont convenues d'un programme de coopération régionale pour les deux années à venir, visant à résoudre les difficultés de la région en matière de productivité. La réunion, organisée conjointement avec le Ministère colombien de la science, de la technologie et de l'innovation, a rassemblé des autorités de haut niveau de 22 États membres de la CEPALC et plus de 300 représentants d'organisations internationales, de la communauté scientifique, du monde universitaire, du secteur privé et de la société civile à Bogota. La Conférence a eu pour principal résultat l'approbation des axes de travail pour la période 2024-2025 décrits dans le document intitulé « Science, technology and innovation for sustainable and inclusive productive development: guidelines for 2024-2025 » (Science, technologie et innovation pour un développement productif durable et inclusif : lignes directrices pour la période 2024-2025). Ce document définit un programme biennal d'activités de coopération régionale et internationale visant à appuyer la formulation de politiques en matière de science, de technologie et d'innovation. Les axes de travail approuvés sont notamment les suivants : des instruments pour un développement productif durable et inclusif ; la gouvernance de la science, de la technologie et de l'innovation ; la science, la technologie et l'innovation axées sur le territoire ; les programmes stratégiques sectoriels et technologiques.

IV. Coup de projecteur sur la promotion d'une nouvelle génération de politiques de développement productif à des fins d'accélération de la croissance économique et de mise en œuvre des objectifs de développement durable

44. Face aux difficultés auxquelles la région continue de se heurter en matière de développement, la CEPALC a recensé dix domaines à transformer : la croissance économique faible, instable et non durable, qui génère un nombre insuffisant d'emplois formels ; la forte inégalité et la faible mobilité et cohésion sociales ; les lacunes considérables en matière de protection sociale ; la faiblesse des systèmes d'éducation et de formation professionnelle ; la forte inégalité de genre ; le manque de durabilité des modes de développement sur le plan environnemental et les enjeux des changements climatiques ; les fractures numériques ; les flux migratoires

intrarégionaux de plus en plus nombreux et de plus en plus diversifiés ; le manque d'intégration régionale ; la marge de manœuvre budgétaire limitée, ainsi que le coût élevé du financement. La faiblesse de la gouvernance et des capacités institutionnelles se retrouve dans ces dix domaines. Pour résoudre ce dernier problème, mettre en place une action efficace dans le cadre des dix transformations et remédier au manque de capacités institutionnelles et de gouvernance, la Commission met davantage l'accent sur les capacités techniques, opérationnelles, politiques et prévisionnelles dont les institutions doivent être dotées.

45. En outre, pour lutter contre le problème de la faible croissance et de l'inégalité, la CEPALC a recensé un ensemble de secteurs productifs stratégiques. S'ils sont mis en œuvre à grande échelle, ces secteurs ont le potentiel de produire des synergies et des effets multiplicateurs en vue d'une croissance économique plus élevée, plus soutenue et plus inclusive et d'une accélération de la réalisation des objectifs de développement durable. Les secteurs dynamiques et porteurs de changement sont notamment les suivants : la transition énergétique et les industries connexes ; la bioéconomie, l'agriculture durable et la bioindustrialisation ; l'économie circulaire ; le tourisme durable ; la transformation numérique ; les exportations de services modernes basés sur Internet ; la société de services à la personne et l'égalité des genres ; les industries des produits pharmaceutiques, des dispositifs médicaux et des sciences de la vie ; le positionnement de la région pour tirer parti de la reconfiguration de la chaîne de valeur mondiale. S'ils sont promus à grande échelle, ces secteurs peuvent conduire à une nouvelle stratégie de croissance associant l'industrie, les services et une masse critique de secteurs de croissance verte à laquelle viendront s'ajouter de grandes avancées en faveur de l'environnement.

46. Les propositions de la CEPALC pour cette nouvelle stratégie de croissance portent non seulement sur les mesures à prendre, mais également sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Il s'agit notamment de mettre l'accent sur les initiatives groupées et sur la dimension territoriale des politiques de développement productif. Afin d'illustrer les spécificités de cette approche et de faciliter leur mise en œuvre dans la région, la CEPALC a lancé en décembre 2023 une plateforme en ligne pour les groupes thématiques et autres initiatives d'articulation productive territoriale. La plateforme propose une carte interactive répertoriant 258 groupes thématiques et d'autres initiatives connexes, couvrant les activités de plus de 10 000 entreprises réparties dans neuf pays. Elle sert également d'outil pour le partage des connaissances, les bonnes pratiques, la recherche et l'intégration productive régionale. En outre, la Commission a également continué de mener à bien des initiatives liées aux secteurs stratégiques, dont on trouvera quelques exemples ci-après.

A. Promouvoir des politiques de développement productif et des pratiques d'extraction durables en ce qui concerne les minéraux essentiels à la transition énergétique

47. Compte tenu des vastes réserves de minéraux nécessaires à la transition de la région vers une énergie verte, la CEPALC a mené des initiatives visant à analyser les possibilités de développement productif durable et à fournir une assistance technique aux États membres. En juillet 2023, elle a notamment lancé une note d'orientation consacrée aux perspectives et aux difficultés liées à l'extraction et à l'industrialisation du lithium en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans laquelle elle a examiné les régimes de gouvernance, de réglementation et de fiscalité des pays producteurs de lithium de la région et fourni des orientations visant à promouvoir la mise en place d'un programme de développement productif axé sur le lithium et la création d'une valeur ajoutée durable.

48. En outre, la CEPALC a fourni une assistance technique au Forum permanent de dialogue technique sur l'innovation, le développement technologique et la valorisation en matière de lithium, qui préconise des pratiques durables d'exploitation du lithium et la mise en place de garanties sociales et environnementales et érige la participation des populations locales au rang de priorité, ce qui atteste d'une approche holistique de l'exploitation durable du lithium dans la région. Le Forum a fait des progrès significatifs dans la promotion de la collaboration et de l'innovation entre ses pays membres (Argentine, Bolivie (État plurinational de), Chili et Mexique) grâce à la mise en œuvre des trois axes de son plan d'action biennal, à savoir la veille technologique, l'échange d'expériences et le renforcement des capacités. L'inclusion du Mexique en tant que membre du Forum en 2023 a élargi la portée et le potentiel du Forum, enrichissant les discussions et les efforts de coopération. Le Forum a notamment facilité la réalisation d'études techniques, d'ateliers virtuels et de visites sur le terrain. Ces efforts ont favorisé l'échange de connaissances et facilité l'apprentissage sur le terrain au moyen d'ateliers et de visites techniques dans les exploitations de lithium en Argentine, en Bolivie (État plurinational de) et au Chili.

49. L'organisation de visites sur le terrain dans des exploitations d'extraction et de raffinage du lithium dans les pays membres, ainsi que dans la première usine de batteries au lithium ionique en Argentine, a facilité la diffusion des connaissances techniques et encouragé la coopération. L'appui technique fourni par la CEPALC a contribué à renforcer les connaissances techniques et a servi de catalyseur pour la coopération bilatérale et régionale (Sud-Sud) entre les États membres. En outre, des orientations stratégiques ont été fournies pour développer une chaîne d'approvisionnement en lithium solide au Mexique, accompagnées de propositions de méthodologies pour évaluer les alliances commerciales dans le secteur. Les actions proposées visaient à renforcer les capacités et la planification stratégique dans le secteur du lithium au Mexique, en mettant l'accent sur les considérations sociales et environnementales.

50. En outre, en octobre 2023, la CEPALC a joué un rôle essentiel dans le soutien à la conférence annuelle des ministères des mines des Amériques, en prenant l'initiative d'une présentation sur l'état général du secteur minier en Amérique latine et dans les Caraïbes. Au cours de cette rencontre majeure, les participants à la Conférence se sont engagés à collaborer avec la CEPALC dans le cadre de la consultation régionale sur le Cadre des Nations Unies pour des transitions justes concernant les minéraux essentiels à la transition énergétique.

51. La CEPALC a également contribué activement au Groupe de travail de la transformation des industries extractives pour le développement durable, aux côtés d'autres entités régionales. En 2023, elle a contribué à l'élaboration d'une boîte à outils complète adaptée aux bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, aux équipes de pays et aux organismes résidents, et elle a participé activement à l'élaboration d'un Cadre des Nations Unies pour des transitions justes concernant les minéraux essentiels à la transition énergétique. En 2024, en tant qu'organe de coordination des commissions régionales, la CEPALC a assumé la coprésidence du Groupe de travail, et a appuyé à cet égard la finalisation du cadre et contribué à la définition d'un ensemble de principes volontaires par le groupe des Nations Unies chargé de la question des minéraux essentiels à la transition énergétique, qui a été annoncé par le Secrétaire général lors de la vingt-huitième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et qui a été lancé en avril 2024.

B. Promouvoir l'agriculture numérique et relever les difficultés liées à la sécurité alimentaire

52. La CEPALC contribue actuellement à deux initiatives visant à favoriser l'agriculture numérique sur la base de solutions à faible coût et de la coordination des acteurs publics et privés. En 2023, ses travaux ont contribué à la transformation numérique du système d'assistance technique aux producteurs de café du Costa Rica grâce au développement d'une application à diffuser via WhatsApp en collaboration avec l'Institut du café du Costa Rica. La CEPALC a également contribué à la conception d'un projet pilote d'agriculture intelligente et d'irrigation numérique dans une communauté de Manabí, en Équateur.

53. En outre, en réponse à la multiplication des difficultés liées à la sécurité alimentaire dans la région, la CEPALC a produit un rapport conjoint avec la FAO et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture intitulé « The Outlook for Agriculture and Rural Development in the Americas : A Perspective on Latin America and the Caribbean – 2023-2024 » (perspectives de l'agriculture et du développement rural aux Amériques : regard sur l'Amérique latine et les Caraïbes). Le rapport, qui contient des propositions de mécanismes visant à renforcer la coopération régionale et à promouvoir des systèmes agroalimentaires durables et inclusifs, a été présenté lors de la Conférence des ministres de l'agriculture des Amériques qui s'est tenue en octobre 2023.

C. La coopération régionale et l'assistance technique aux fins de la promotion de l'industrie manufacturière liée à la santé dans la région

54. Dans le prolongement de la mise en œuvre du plan d'autosuffisance en matière de santé en Amérique latine et dans les Caraïbes, adopté par la CEPALC en 2021, cette dernière a proposé de créer un groupe de travail sur la santé dans le cadre de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications qu'elle a organisée. Elle travaille en outre à l'élaboration d'un programme d'assistance technique avec quatre pays de la région sur la conception de politiques visant à renforcer l'industrie manufacturière liée à la santé, lequel se focalise sur les domaines suivants : a) l'analyse des chaînes de production de dispositifs médicaux en vue de développer les fournisseurs locaux en Argentine ; b) l'appui à l'élaboration de la feuille de route intitulée « Transforma salud » (Transformons la santé) au Chili ; c) le renforcement de la chaîne de production pharmaceutique en Colombie ; d) l'évaluation et les propositions d'amélioration des mesures d'incitation à l'achat public de produits pharmaceutiques en Uruguay. En outre, la CEPALC collabore avec la Fédération latino-américaine de l'industrie pharmaceutique dans le cadre d'une initiative visant à renforcer les capacités de réalisation d'essais cliniques dans la région.

V. Mettre les partenariats au service du développement durable

A. Favoriser la coopération et l'intégration régionales grâce à des partenariats avec des organisations régionales et infrarégionales

55. Considérant que l'intégration régionale est essentielle pour le secteur énergétique des pays membres du Système d'intégration centraméricain, la CEPALC aide ces derniers à formuler des pactes énergétiques régionaux et à fixer des objectifs

régionaux d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets pour le secteur de l'énergie, qui sont fondés sur la stratégie énergétique durable à l'horizon 2030 et en favorisent la mise en œuvre. Des réunions ont été organisées avec le comité des directeurs du secteur de l'énergie des pays membres du Système, et le secrétaire général de ce dernier s'est penché sur l'élaboration d'un programme intersectoriel commun pour les ministères de l'énergie et de l'environnement, ainsi que d'une feuille de route visant à le mettre en œuvre.

56. La CEPALC fournit une assistance technique aux États membres de la Communauté andine pour générer des statistiques sur le commerce international en fonction des caractéristiques des entreprises, ce qui permettra de mieux connaître le secteur et l'incidence du commerce sur les économies nationales en déterminant la taille et le volume des activités, et en caractérisant le personnel employé par ces entreprises, et d'aborder des sujets tels que la transformation numérique et les processus d'innovation.

57. La CEPALC a aidé l'Alliance du Pacifique à mettre en place son Observatoire du développement social, un espace dynamique de diffusion de l'information, d'analyse et de production collective de connaissances à l'intention des pouvoirs publics, des universités, du secteur privé et de la société civile sur le développement social dans les États membres de l'Alliance. L'objectif de l'Observatoire est de collecter, systématiser, gérer et publier des informations actualisées sur le secteur social qui contribuent à la conception et au renforcement des politiques publiques, à l'amélioration du bien-être des populations nationales et à faire en sorte que les bénéficiaires de l'intégration profitent à l'ensemble de la collectivité. Il se penche en outre sur les pratiques de développement social mises en place pour faire face à la crise sanitaire causée par le coronavirus (COVID-19), qui sont elles-mêmes alignées sur le Programme 2030 et le programme régional de développement social inclusif adopté lors de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes.

B. Promouvoir la coopération interrégionale dans les secteurs productifs stratégiques

58. En juillet 2023, des représentants de la CEPALC ont participé au troisième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Union européenne, qui s'est tenu à Bruxelles. Lors du Sommet, les dirigeants des deux blocs régionaux se sont engagés à renouveler leur partenariat de longue date et ont débattu, entre autres, de la collaboration dans les domaines du commerce et de l'investissement, des efforts de lutte contre les changements climatiques, de la justice et de la sécurité pour les populations, et ont adopté une déclaration. La CEPALC a élaboré une publication intitulée « Investment and cooperation opportunities for Latin America and the Caribbean and the European Union » (Perspectives d'investissement et de coopération entre l'Amérique latine et les Caraïbes, d'une part, et l'Union européenne, d'autre part), qui fournit une analyse des domaines dans lesquels il serait possible de stimuler la croissance et de transformer les modèles de développement. Ces secteurs vont de la transition énergétique et de la mobilité électrique à l'économie circulaire, en passant par la société des soins à la personne et le tourisme durable.

59. En ce qui concerne la coopération avec l'Asie, on peut citer l'exemple de la collaboration entre la CEPALC et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique dans le cadre du fonds du Forum pour la coopération entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine, qui vise à soutenir la participation des petites et moyennes entreprises au commerce électronique transfrontalier de biens et de services en Asie

de l'Est et en Amérique latine. D'autres activités ont été organisées à ce titre, notamment des activités de formation conjointes sur les réglementations liées au commerce numérique dans les deux régions.

C. Partenariats avec les banques régionales de développement

60. S'appuyant sur l'accord de partenariat signé en 2023 entre la CEPALC et la Société andine de développement, les deux institutions ont organisé leur conférence annuelle en avril 2024 sur le thème des enjeux de la mise à l'échelle et de l'amélioration des politiques de développement productif en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les ministres de l'économie, du commerce et de l'industrie des pays de la région, ainsi que des experts d'organisations régionales et multilatérales ont participé à la conférence. Les débats ont porté sur les politiques de développement productif dans la région, le rôle des banques de développement dans les programmes de développement productif, les approches territoriales de l'élaboration des politiques, les initiatives groupées, les moyens de combler le manque de talents pour le développement productif et la promotion de la coopération entre les gouvernements, le secteur privé et les institutions financières afin de renforcer les effets des politiques de développement.

61. À l'occasion de la visite du président de la Banque brésilienne de développement au siège de la CEPALC en septembre 2023 pour faire une présentation dans le cadre de la série de conférences commémorant le soixante-quinzième anniversaire de la Commission, les deux institutions ont signé un mémorandum d'accord. Ce dernier officialise notamment la création d'un nouveau groupe de travail conjoint, portant le nom de l'économiste Celso Furtado, qui vise à promouvoir la recherche dans des domaines tels que la transformation productive durable.

D. Collaboration avec les parlementaires

62. En septembre 2023, la CEPALC a réuni des parlementaires de toute la région pour lancer la plateforme virtuelle et le système de suivi des données législatives de l'Observatoire parlementaire sur les changements climatiques et la transition juste. La plateforme suit l'activité législative pertinente et affiche des visualisations de données interactives sur les secteurs économiques concernés par les instruments législatifs, entre autres indicateurs clés. Elle permettra en outre d'échanger des informations sur l'état d'avancement des nouveaux textes législatifs et des procédures parlementaires en matière d'environnement dans la région.

63. En outre, en juin 2024, la CEPALC organisera la première conférence régional des comités parlementaires pour l'avenir afin de renforcer les capacités de prospective stratégique dans la région, en étroite adéquation avec l'initiative ONU 2.0 et le pilier Prospective des cinq axes de changement. La conférence a réuni des experts et des responsables parlementaires sur la gouvernance anticipative et sur l'intégration de la prospective dans les processus législatifs.

E. Collaboration des parties prenantes au sein des plateformes intergouvernementales régionales

64. En avril 2024, en sa qualité de secrétariat technique, la CEPALC a convoqué la troisième réunion de la Conférence des Parties à l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú). La

Conférence a abouti à une avancée significative avec l'approbation d'un plan d'action sur les défenseurs des droits humains dans le domaine de l'environnement. Le plan d'action introduit une feuille de route stratégique visant à assurer la protection des défenseurs de l'environnement afin de soutenir la pleine exécution de l'article 9 de l'Accord d'Escazú, qui prévoit que les États membres créent un environnement sûr et favorable pour les défenseurs des droits humains. La Conférence s'est caractérisée par une forte participation de diverses parties prenantes. Elle a attiré plus de 700 participants, dont des délégations de 15 États parties et de neuf pays observateurs, des représentants autochtones, des jeunes militants et des représentants d'organisations internationales.

VI. Conclusions

65. Les progrès insuffisants dans la mise en œuvre du Programme 2030 et les obstacles qui subsistent en matière de développement illustrent la nécessité de concevoir de nouvelles stratégies qui favorisent la mise en œuvre synergique de plusieurs objectifs de développement durable. La CEPALC poursuivra ses efforts à cet égard par l'analyse et la promotion de secteurs stratégiques et de politiques de développement productif, tout en se concentrant sur les six transitions clés pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, en fournissant une assistance technique aux États membres, à leur demande, et en collaborant avec le système des Nations Unies pour le développement.

66. Dans le contexte d'une mondialisation en mutation, caractérisée par une méfiance croissante à l'égard des interdépendances, une rivalité pour la suprématie technologique et la reconfiguration des chaînes d'approvisionnement mondiales, la pression sera de plus en plus forte pour adapter ces stratégies de développement à une nouvelle réalité géoéconomique. Ainsi, la promotion de la coopération régionale et des positions régionales gagnera en pertinence et restera une dimension majeure des travaux de la CEPALC.

67. En outre, dans un contexte d'évolution technologique rapide, de changements démographiques, d'intensification des changements climatiques et d'une architecture financière internationale qui ne répond pas de manière adéquate à l'ensemble des risques de développement actuels, il est essentiel de renforcer la coopération multilatérale. Dans ce contexte, le soutien à la mise en œuvre des résultats du Sommet de l'avenir dans les domaines politiques relevant du mandat de la CEPALC sera essentiel pour les travaux de la Commission.